



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

Par demande réputée complète en date du 27 mai 2021, la société SOLEFRA 23 SAS a sollicité l'autorisation de défricher une surface de 0 ha 64 ares 90 centiares sur la commune de Leotoing.

L'objet de cette demande est la construction d'un parc photovoltaïque au sol, de ses accès, équipements et aménagements annexes. Ce projet, qui fera également l'objet d'une demande de permis de construire, comporte 2,49 ha de panneaux solaires sur une surface d'emprise globale de 6,4 ha dont la production d'énergie électrique est estimée à 4 600 Mwh/an. Une étude d'impact sur l'environnement accompagne cette demande. L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis « sans observation » (tacite) de l'autorité environnementale en date du 16 septembre 2021.

Compte-tenu d'une superficie à défricher inférieure à 10 ha, ce projet de défrichement nécessitant une étude d'impact, n'est pas soumis à enquête publique. Cependant, en application des articles L.123-19 et suivants du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement (instruit par la Direction départementale des territoires de Haute-Loire (DDT)) est soumis à la participation du public, qui s'effectue par voie électronique, avant toute décision de l'autorité administrative compétente.

À cette fin, le dossier comprenant la demande d'autorisation de défrichement, l'accusé de réception du dossier complet, l'étude d'impact relative au projet et ses compléments ainsi que son résumé non technique et l'accusé de réception du dossier de demande d'avis de l'autorité environnementale, sont consultables : **du 13 octobre au 28 novembre 2021 inclus** sur le site internet des services de l'État <http://www.haute-loire.gouv.fr/> (rubrique : *Politiques publiques / Environnement, risques naturels et technologiques / Forêt / Mise à disposition du public*) et pendant la même durée, en version « papier », à l'adresse suivante : Sous-préfecture de Brioude, rue du 14 juillet 43100 Brioude.

Les observations et propositions du public pourront être déposées par voie électronique à l'adresse courriel suivante : ddt-spe@haute-loire.gouv.fr ou à défaut par courrier à l'adresse suivante : DDT de la Haute-Loire, Service environnement et forêt – 13 rue des Moulins 43000 Le PUY-EN-VELAY.

Elles devront parvenir à l'autorité administrative entre : **le 28 octobre 2021 et 28 novembre 2021 inclus** (dates effectives de réception en DDT, y compris des envois par courrier).

Les demandes de renseignements relatives à ce projet pourront être adressées à la Société SOLEFRA 23 SAS, à l'attention de Monsieur YOUSFI CHABANE SOLEFRA 23 SAS 9 Croisée des Lys 68300 SAINT-LOUIS.

07 OCT. 2021

Le directeur départemental des territoires
Bertrand DUBESSET